

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 V. 378 Vœu relatif à l'aide de la Ville de Paris pour l'achat d'un vélo ou d'un deux roues électrique

Le Conseil de Paris,

Considérant que le Plan vélo, adopté à l'unanimité du Conseil de Paris en avril 2015, prévoyait de consacrer 10 millions d'euros à des subventions s'adressant aux particuliers comme aux professionnels et destinées à l'achat de vélos et cyclomoteurs électriques, de triporteurs ou de vélos cargos ;

Considérant que cette aide, d'un montant équivalent à 33 % du coût d'achat hors taxe, est plafonnée à 400 € (600 € pour un vélo cargo) ;

Considérant que le marché du vélo à assistance électrique connaît une croissance continue en France : + 24 % par an selon Jérôme Valentin, Président de l'Union sport et cycle ;

Considérant que les demandes de subvention à la Ville de Paris ont augmenté de 81 % entre 2016 et 2018, passant de 7511 à 13 595 ;

Considérant qu'au final, ce sont 11 616 Parisiens qui ont pu bénéficier de cette aide au cours de l'année 2018 ;

Considérant que la mention d'un délai de 4 mois pour recevoir la subvention, qui était présente sur le site de la Ville de Paris, n'apparaît plus aujourd'hui ;

Considérant qu'en avril 2019, la Ville reconnaissait un allongement des délais de traitement au cours de l'année 2018, du fait du grand nombre de demandes, tout en assurant que la situation était revenue à la normale à partir du début de l'année 2019 ;

Considérant cependant qu'encore aujourd'hui, des bénéficiaires évoquent un temps d'attente supérieur à 4 mois avant de bénéficier de l'aide versée par la Ville ;

Considérant que le service de renseignement de la Ville (numéro 3975) indique un délai « normal » de 4 mois, qui peut cependant être en pratique de 4 à 6 mois ;

Considérant qu'avec un prix moyen de 1585 euros en 2018, un vélo électrique représente un investissement important et qu'à ce titre, afin d'être réellement efficace, l'aide permettant d'alléger le coût de cet achat se doit d'être versée dans des délais raisonnables afin que ce coût ne grève pas à long terme le budget de l'acheteur ;

Sur proposition de Maud GATEL et les élus du groupe UDI-MoDem , au nom de l'exécutif,

Emet le vœu

- Que dans le cadre du bilan du Plan vélo qui sera présenté en 3^e commission, soient transmis aux élus du Conseil de Paris des données sur le délai moyen de traitement, et son évolution, des demandes d'aide pour l'achat d'un vélo ou d'un deux roues électrique ;
- Que soient aussi présentés les moyens déjà mis en œuvre et ceux envisagés afin de réduire au maximum ce délai.